

## DIRECTIVES AUX PARENTS, ÉLÈVES ET PARTENAIRES

# LIGNES DE PIQUETAGE

Veillez prendre connaissance des directives suivantes dans l'éventualité où des syndicats organiseraient des lignes de piquetage devant une école ou un édifice du Csc MonAvenir :

- Les élèves, parents, partenaires et fournisseurs de service ont le droit d'accéder aux édifices et, par conséquent, ont le droit de traverser une ligne de piquetage. Les personnes qui font partie de la ligne de piquetage doivent les laisser passer.
- Les personnes qui participent à une ligne de piquetage ont le droit de distribuer de la documentation écrite. Cependant, ces personnes ne peuvent pas vous obliger à accepter cette documentation.
- Nous encourageons le covoiturage. S'il y a une ligne de piquetage devant l'école ou le bureau où vous vous rendez, nous vous recommandons de garer votre voiture ailleurs. Si cela n'est pas possible, soyez extrêmement prudent lorsque vous traversez une ligne de piquetage en voiture.
- Si la ligne de piquetage ne vous laisse pas passer, **ne tentez pas de forcer votre chemin**; éloignez-vous et communiquez par téléphone dans les plus brefs délais avec la direction d'école ou la personne avec qui vous avez rendez-vous afin de lui part de la situation et de recevoir des directives sur la marche à suivre.
- **Ne provoquez jamais les personnes qui font partie de la ligne de piquetage.** Nous vous recommandons de ne pas vous engager dans des débats, des arguments ou des altercations avec les personnes de la ligne de piquetage.
- En tout temps, nous vous remercions de **faire preuve de courtoisie et de respect** envers les personnes qui exercent leur droit de grève.